

Greffé
du Tribunal de Commerce de
SAINT-QUENTIN
Palais de Justice
02100 SAINT-QUENTIN
Téléphone : 03.23.62.34.10.
Télécopie : 03.23.64.26.47.

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sàrl LILANDE
140, RUE CAMILLE DESMOULINS
02100 SAINT-QUENTIN

Dépôt effectué par :

Sté d'Exercice Lib. Act° Simp. EUROPE FI
44 RUE JEAN JAURES
02100 SAINT-QUENTIN

Numéro RCS : SAINT-QUENTIN B 478 522 634

<15219/2004B00153>

Pièces déposées le 07/02/2006

Numéro : 24046

Procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire du 30/01/2006
- Continuation malgré la perte de la moitié du capital

Tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.1980 - 5 Taux de base- Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

LILANDE

SARL au capital de 8 000 Euros
140 rue Camille Desmoulins
SAINT-QUENTIN
(Aisne)
478 522 634 RCS SAINT-QUENTIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN - 02 - 02 -	
DÉPÔT DU	- 7 FEV. 2006
RC : B	638 522 634
2006 B	153

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

DU 30 JANVIER 2006

L'an deux mil six,

Le trente Janvier,

A dix heures,

Les associés de la société "LILANDE", société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros, divisé en 8 000 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 140 rue Camille Desmoulins, 02100 SAINT-QUENTIN, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Mademoiselle Annabel DEQUIN possédant 4 800 parts,

Monsieur Jean-Luc DEQUIN possédant 1 600 parts,

Madame Francine DEQUIN possédant 1 600 parts,

seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Annabel DEQUIN, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision à prendre en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2005, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 Décembre 2005, et statuant conformément aux dispositions de l'article L223-42 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et ses associées.

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.